

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/06/2020

Objet : Culture - Subsidés de fonctionnement à 14 associations culturelles néerlandophones.- Montant total : 400.000,00 EUR.- Conventions.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Considérant la nécessité de conclure des conventions entre la Ville de Bruxelles et ces 14 associations culturelles néerlandophones pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation des subsides ;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 400.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

A l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2020 :

- 1) 20.000,00 EUR à l'asbl « Passa Porta NL » ;
- 2) 2.500,00 EUR à l'asbl « MET-X » ;
- 3) 47.000,00 EUR à l'asbl « Kaaitheater » ;
- 4) 7.500,00 EUR à l'asbl « Jeugd en Muziek Brussel » ;
- 5) 12.500,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum Nohva » ;
- 6) 20.000,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum Nekkersdal » ;
- 7) 20.000,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum De Markten » ;
- 8) 12.500,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum De Linde » ;
- 9) 2.500,00 EUR à l'asbl « Filemon » ;
- 10) 47.000,00 EUR à l'asbl « Bronks Jeugdtheater Brussel » ;
- 11) 47.000,00 EUR à l'asbl « Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg » ;
- 12) 30.000,00 EUR à l'asbl « Ancienne Belgique » ;
- 13) 20.000,00 EUR à l'asbl « Globe Aroma » ;
- 14) 12.000,00 EUR à l'asbl « Zonder Handen ».

A l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2020 :

- 1) 1.000,00 EUR à l'asbl « Passa Porta NL » ;
- 2) 12.500,00 EUR à l'asbl « MET-X » ;
- 3) 13.000,00 EUR à l'asbl « Kaaitheater » ;
- 4) 2.500,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum Nohva » ;
- 5) 2.000,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum Nekkersdal » ;
- 6) 2.000,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum De Markten » ;
- 7) 2.500,00 EUR à l'asbl « Gemeenschapscentrum De Linde » ;
- 8) 5.000,00 EUR à l'asbl « Filemon » ;
- 9) 13.000,00 EUR à l'asbl « Bronks Jeugdtheater Brussel » ;
- 10) 13.000,00 EUR à l'asbl « Ancienne Belgique » ;
- 11) 30.000,00 EUR à l'asbl « Globe Aroma » ;
- 12) 2.500,00 EUR à l'asbl « Zonder Handen ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées sur les articles 77210/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2020.

Article 3 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et 14 associations culturelles néerlandophones sont approuvés.

Annexes :

- [Convention Passa Porta NL \(voorheen Het Beschrijf\) - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention MET-X - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Kaaitheater - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Jeugd en Muziek Brussel - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Gemeenschapscentrum Nohva - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Gemeenschapscentrum Nekkersdal - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Gemeenschapscentrum De Markten - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Gemeenschapscentrum De Linde - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Filemon - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Bronks Jeugdtheater Brussel - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Ancienne Belgique - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Globe Aroma - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)
- [Convention Zonder Handen - NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)